

SEANCE DU 24 avril 2019

PRESENTS : Mme. LAFFUT Anne, Bourgmestre-Présidente,
MM. BAIJOT Christian, BOSSART Luc, DERO Wendy, GERARD Alain,
Échevins,
MM. NOLLEVAUX Vincent, ARNOULD Véronique, MAGIN Ann, MAHIN
Mélodie, MAHIN Antoine, JAVAUX Dany, DOS SANTOS Paulo,
~~TOUSSAINT Christophe~~, DUCHENE Caroline, ~~ARNOULD Stéphanie~~,
BOSSICART Francis, CRISPIELS Clément, Conseillers,
Mme MARICHAL Michèle, Présidente du C.P.A.S, avec voix consultative,
Mme DUYCK Esther, Directrice générale, secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

La Présidente ouvre la séance publique à 18 heures 30.

La conseillère Stéphanie ARNOULD et le conseiller Christophe TOUSSAINT sont excusés.

1. Après un ajout, à la demande du Conseiller Mr Clément CRISPIELS, des résultats nominatifs des votes des points 5 et 6 portant sur la désignation des membres de la CCATM et des membres de la CLDR, approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 mars 2019.
2. Décide,
 - de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté, qui se tiendra le 30 avril 2019, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
 - de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 23 janvier 2019 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté du 30 avril 2019.
 - de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège de l'Intercommunale A.I.V.E, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté.
3. Décide,
 - Article 1er
D'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 mai 2019 dont les points tels que repris dans la convocation du 12 avril 2019.
 - Article 2- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.
 - Article 3- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.
 - Article 4- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale ORES Assets.
4. Par treize voix 'pour' et deux abstentions (CL. CRISPIELS et F. BOSSICART), décide :
 - d'approuver le prêt sur la trésorerie communale à l'ASBL « La Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse de Redu » d'un montant de 6.000 € (six mille euros) pour l'achat de 1.500 cartes de promenades touristiques de la Commune de Libin.
 - d'approuver la libération du prêt par tranche de 1.600 € (mille six cents euros) pour l'achat de lots de 400 cartes au prix unitaire de 4 €.

- d'approuver le remboursement des tranches du prêt à la Commune de Libin au terme de la vente de chaque lot de 400 cartes.
- d'approuver l'inscription des crédits suivants à la modification budgétaire 2019 :
 - *6.000 euros à l'article budgétaire des dépenses 5611/820-51 du service extraordinaire de l'exercice 2019
 - *6.000 euros à l'article budgétaire des recettes 5611/870-51 du service extraordinaire de l'exercice 2019

Le conseiller Clément CRISPIELS justifie son vote par le fait qu'il estime qu'il y a un désordre dans la structure du tourisme au sein de la Commune de Libin. Il lui semble compliqué de savoir qui fait quoi et sous quelle autorité.

5. Décide, à l'unanimité,
 - de retirer la désignation à titre provisoire de Mme Esther DUYCK, Directrice générale, en tant que Déléguée à la Protection des Données (DPO) pour la Commune.
 - de désigner l'agent communal contractuel, Mr Gilles LEGRAND, en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) pour la Commune de Libin et de transmettre ses coordonnées à la commission de protection de la vie privée.
6. Dans le cadre du marché de travaux (travaux en matière d'éclairage public) – renouvellement de l'adhésion de la Commune à la centrale d'achat ORES Assets, décide :
 - Article 1^{er} : de renouveler l'adhésion de la Commune à la centrale d'achat constituée par l'intercommunale ORES Assets, pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public et ce pour une durée de 4 ans, renouvelable.
 - Article 2 : qu'il sera recouru pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installations/d'établissement de nouvelles installations aux entrepreneurs désignés par la centrale dans le cadre du marché pluriannuel.
 - Article 3 : de charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.
 - Article 4 : de transmettre la présente délibération :
 - * à l'autorité de tutelle
 - * à l'intercommunale ORES Assets pour dispositions à prendre
7. Décide de solliciter quatre crédits 'CRAC' conclus dans le cadre du financement alternatif pour la réalisation de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments en Wallonie UREBA II pour des montants totaux de :
 - pour les châssis du presbytère de Libin : 22.339,19 euros
 - pour les châssis du logement de Villance : 22.339,19 euros
 - pour les châssis des boutiques de Redu : 25.857,95 euros
 - pour les châssis du CPAS de Libin : 46.334,50 eurosafin d'assurer le financement des subventions pour l'investissement prévu par la décision du Gouvernement wallon du 28 novembre 2013.
Approuve les termes des conventions y afférentes.
Sollicite la mise à disposition de 100% des subsides.
Mandate Mme Anne LAFFUT Bourgmestre et Mme Esther DUYCK, Directrice générale pour signer ladite convention.

8. Décide d'approuver les délibérations du Collège communal en séance du 18 mars 2019 relatives aux décisions suivantes :
- *de l'accord de principe :
 - sur le dossier de demande de subside pour l'achat de balises et l'équipement ad hoc afin de procéder au renouvellement du balisage des promenades de la Commune de Libin, qui est introduit par l'Office du tourisme de Libin.
 - sur les plans de financement et d'ordonnancement.
 - sur les coûts estimatifs du balisage, des poteaux et béton et des panneaux de départ pour un montant total de 40.692,34 euros TVAC.
 - * de la prise en charge des 40% (16.276,94 €) ou 20 % (8.138,00 €) du coût total qui ne sera pas subventionné par le Commissariat Général au Tourisme (cette somme sera portée au budget communal lors de la prochaine modification budgétaire de l'exercice 2019).
9. Dans le cadre de la reprise et de l'affectation de voiries et ses équipements au domaine public communal du P.A.E. 'Le Cerisier' 02, décide, par treize voix 'pour' et deux voix 'contre' (Cl. CRISPIELS et F. BOSSICART) :
- *D'approuver le projet d'acte transmis par IDELUX en date du 26 mars 2019.
 - *De charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles du Luxembourg d'authentifier les actes dès la réception provisoire des travaux.
 - *D'affecter la voirie et ses équipements annexes au domaine public communal tels qu'ils sont repris au plan susmentionné.
 - *De déclarer que ladite cession a lieu pour cause d'utilité publique.
- Les Conseillers du groupe de la minorité estiment que ce projet n'est pas acceptable. Ils se demandent qui va prendre en charge l'électricité et surtout la pollution des eaux chargées et industrielles ? Mr Clément CRISPIELS précise que la station d'épuration aurait dû être réalisée sur le bas du zoning et non en amont comme elle l'est actuellement, nécessitant une pompe pour y rejeter les eaux.
- L'Echevin de l'Urbanisme, Mr Luc Bossart précise que les frais sont pris en charge par la Commune comme lors de chaque cession de voirie, conformément au décret relatif au développement de PAE. Le bassin d'orage ne récolte que des eaux de pluies, les eaux usées sont 'repompées' vers la station de l'Euro Space Center et il n'y a aucune pollution des eaux.
10. A l'unanimité, approuve le règlement d'ordre intérieur (ROI) des organes délibérants du Centre Public d'Action Sociale de Libin, arrêté, à l'unanimité, par le Conseil du CPAS de Libin en séance du 21 mars 2019.
11. Marque son accord sur la convention pour la gestion des populations félines sans propriétaire, entre la Commune de Libin et l'ASBL Le Refuge 'DES CŒURS BLESSES' de Léglise.
12. Décide :
- *De marquer son accord de principe sur l'insertion de l'assiette du 'Chemin des Italiens' dans le domaine public conformément au Décret du 6 février 2014 relatif aux voiries communales.
 - *De faire valoir l'usage public de cette voirie par prescription de trente ans.
 - *De charger le Collège communal de procéder à l'enquête publique y afférente.
 - *De soumettre au Conseil communal les résultats de l'enquête publique.

13. Approuve l'avenant n° 3 à la convention relative à la mise à disposition d'une commune d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur, entre la Province de Luxembourg et la Commune de Libin, portant sur l'indemnité à verser par la Commune à la Province qui se composera désormais comme suit :
- 1 forfait de 25 euros par dossier traité
 - 50% de l'amende effectivement perçue, avec, dans ce cas, déduction du forfait de 25 euros.
 - 1 forfait unique de 15 euros par dossier traité en matière d'arrêt et de stationnement.
14. Approuve les comptes, bilans et rapports d'activités 2018 de divers groupements ou associations :
- Le comité des 3X20 de Libin.
 - L'ASBL Société Saint-Joseph – Salle paroissiale de Villance.
 - L'ASBL CHARON de Bastogne.

La Présidente clôture la séance publique.